

**MFREO**  
1, avenue du Général de Gaulle  
BP 25  
79320 MONCOUTANT

## *Contacts :*

*Secrétariat :*  
Magalie BERTAUD  
Tél. 05.49.72.60.96  
mfr.moncoutant@mfr.asso.fr

*Formatrice Coordinatrice :*  
Aline CHATAIGNER  
Tél. 05.49.72.60.96  
aline.chataignier-berger@mfr.asso.fr

## *Les Points Relais Conseil des Deux Sèvres :*

*Chambre des Métiers des Deux Sèvres :*

05 49 77 22 17

*Centre de formation pour jeunes et adultes*

## **VAE** **Validation des Acquis de l'Expérience**



**MFREO**  
1, avenue du Général de Gaulle  
BP 10025  
79320 MONCOUTANT

## La VAE, qu'est-ce que c'est ?

La VAE est un droit individuel permettant la reconnaissance de l'expérience par la délivrance d'un diplôme, titre ou certificat.

### La VAE est accessible à tous :

- ✓ Salariés (CDI, CDD, Intérimaires...)
- ✓ Non salariés (artisans, commerçants, exploitants agricoles, professions libérales, travailleurs indépendants)
- ✓ Agents publics (titulaires ou non)
- ✓ Demandeurs d'emploi
- ✓ Bénévoles

## La VAE, comment ça marche ?

- ① Première demande d'information et aide à l'orientation auprès du Point Régional Conseil (PRC) (contact au dos de la plaquette).
- ② Demande d'autorisation de déposer une démarche de VAE au certificateur.
- ③ Réception du dossier après recevabilité de la demande.
- ④ Rédaction du dossier avec possibilité d'un accompagnement.
- ⑤ Evaluation par un jury sur la base du dossier préalablement déposé.

## La MFR de Moncoutant vous propose un accompagnement individualisé pour votre parcours VAE

### L'accompagnement en MFR, c'est :

- ✧ Un **maillage du territoire** et un **travail en réseau**.
- ✧ **30 accompagnateurs** formés.
- ✧ **L'information, le conseil et l'aide à l'orientation**.
- ✧ **Une aide à la lisibilité** du dossier.
- ✧ **Faire parler l'expérience** et aider le candidat à repérer les situations professionnelles les plus significatives au regard du référentiel.
- ✧ **Faire émerger, écouter, questionner**.
- ✧ Des **misés en situation** pour la préparation à l'oral devant le jury.

### Le financement

*Pour les demandeurs d'emploi :*

- financement du Conseil Régional

*Pour les salariés, possibilité de prise en charge financière dans le cadre du :*

- CPF (compte personnel formation)
- Congés VAE (Fongécif)
- Plan de formation
- OPCA